Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 056-200066785-20260422-C_2026_027-DE

Conseil Communautaire du 9 avril 2026 Délibération n°C_2026_027

L'an deux mille vingt six, le neuf avril à 18 heures 00 le Conseil Communautaire légalement convoqué le 3 avril 2026, s'est réuni à OBC - Malestroit sous la présidence de Mme Gaëlle STRICOT

Séance publiée le : 3 avril 2026

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 49

Etaient présents (44) :
STRICOT Gaëlle, COWET Vincent, GENOUEL Fabrice, HOURMAND Sylvie, MARCY Christelle, GUEGAN Rozenn, NAEL David, LE POGAM Marion, HERVE Muriel, GUE Thierry, JOSSE Pascal, FEUTELAIS Pierrick, MARTIN Dominique, DE CHABANNES Alain, LORIOT Viviane, TARLET Raphaël, GICQUEL Erwan, JEHANNIN Pascal, HOUSSIN Yvette, METAYER Cassandre, PIEL Mickaëlle, QUESNEL Maxime, RENIMEL Pascal, GUILLEMOT Sylvie, VAUCELLE Eric, GUILLERME Gwen, GICQUELLO Bruno, ROUGIE Alexandre, YHUEL Yann, BALAC Loïc, GOURMIL Nathalie, CHEDALEUX Sylvie, HOUEIX Marie-Claude, HURTEBIZE Didier, BONCHE Nancy, BRAUD Maurice, MICHEL Rémi, HERRY Marie-Hélène, BOULO Ludovic, BOUDART André, GOIRAND-COTAR Sylvie, LE GOUE Mickaël, GUYOT Tony, MONNIER Gaël

Absents ayant donné pouvoir (4) :
RODRIGUEZ Paul donne procuration à PIEL Mickaëlle, GUIHARD Jean-François donne procuration à STRICOT Gaëlle, HANGOUET Françoise donne procuration à GICQUELLO Bruno, BELLEC Patrice donne procuration à GUEHO GUILLEMOT Raphaël

Absents excusés (1) :
FLAGEUL Marie

Secrétaire de séance : Mme Sylvie CHEDALEUX

Objet : - Administration générale - Commissions intercommunales - création

De l'Oust à Brocéliande Communauté avait créé, par délibération n° C2020-067 puis C2022-111, des commissions intercommunales, dans le but d'approfondir le lien de proximité avec les communes membres.

Ces commissions ont vocation à émettre des avis sur les projets et les orientations politiques proposés par l'EPCI. Elles sont consultatives et émettent des avis dans le but d'aider à la prise de décision de l'organe délibérant.

Aussi, et afin de maintenir ce lien de proximité entre élus locaux, il est proposé aux membres du conseil de définir les commissions sur l'exercice du mandat 2026-2032, autour de grandes thématiques :

- Aménagement du territoire (habitat, urbanisme, mobilité)
- Finances et commandes
- Services aux familles et équipements aquatiques
- Cycle de l'eau et la GEMAPI
- Economie
- Culture Tourisme
- Social, accès au droit et la santé
- Environnement (PCAET – Déchets)
- Patrimoine – Voirie – Espaces Verts

Il est proposé aux membres du conseil communautaire de définir les modalités de représentations et d'animation de ces commissions :
- 1 représentant titulaire et un suppléant par commune, cette désignation appartient au conseil municipal de chaque commune, indépendamment de la taille de la commune,
- 1 conseiller communautaire qui n'aurait pas été par le conseil municipal pourra librement choisir de siéger dans une commission,
- la présidence est de droit accordée à la présidente, qui peut, par arrêté, déléguer cette prérogative.

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 056-200066785-20260422-C_2026_027-DE

Les règles de fonctionnement des commissions seront établies dans le règlement intérieur des instances communautaires.

Le Conseil communautaire est invité à se prononcer sur :

- LA CREATION DES COMMISSIONS telle que définies ci-dessus
- LES MODALITES DE REPRESENTATIONS DES COMMUNES MEMBRES
- L'AUTORISATION de la Présidente, ou son représentant, à signer tout document relatif à l'exécution de la présente.

Le Conseil Communautaire, adopte la proposition ci-dessus, après en avoir délibéré à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
La Présidente
Madame STRICOT Gaëlle